

GARDERIE PERISCOLAIRE

INSCRIPTION :

L'inscription est à faire le matin impérativement auprès de l'agent d'animation.

FONCTIONNEMENT :

Les heures d'ouverture sont : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 12h30.

L'après-midi (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h30.

ENCADREMENT :

L'encadrement des enfants est assuré par une responsable, ainsi que par les agents d'animation

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Seuls les parents ou les adultes mandatés par eux sur autorisation écrite des parents, pourront venir chercher leur (s) enfant (s).

PARTICIPATION FINANCIERE :

L'heure de garde : 1 €
Toute demi-heure commencée est due.

ETUDES SURVEILLEES

ETUDES SURVEILLÉES : De 16 h 30 à 17 h 30
(dont 15 minutes de goûter)

- Possibilité d'inscrire les enfants le : Lundi & Jeudi OU Mardi & Vendredi
- Ce temps est animé par un adjoint d'animation pour accompagner les enfants dans leurs devoirs.
- Les enfants ne sont pas autorisés à quitter la classe avant la fin de l'étude, sauf cas exceptionnel.
Ils devront être munis d'une autorisation écrite des parents pour quitter l'enceinte scolaire avant la fin de l'aide aux devoirs.
- Les études surveillées sont ouvertes à tous les élèves de l'école primaire du CP au CM2.
- Le transport n'étant pas possible, les parents devront venir chercher les enfants à 17h30.



ACTIVITES PERISCOLAIRES MERCREDI MATIN

- ♦ *Les ateliers périscolaires : Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30.*
- ♦ *Garderie : de 7 h 30 à 8 h 30 et 11 h 30 à 12 h 30.*

Différentes activités sont proposées qu'elles soient culturelles, histoire, géographie, sportives, manuelles ou arts plastiques, autour de la nature, de l'environnement (jardin).

Elles contribuent l'épanouissement des enfants et au développement de leur curiosité.

Les enfants peuvent aussi se détendre, jouer librement dans les espaces aménagés. Ce temps est sur la base du volontariat des familles.

Les parents qui inscrivent leurs enfants ne peuvent venir les récupérer qu'à la fin de la séance.

L'inscription est enregistrée pour chaque période d'inter-vacances, toute absence non justifiée entraînera la suspension de l'inscription.

Dans le cas où l'enfant ne porte pas d'intérêt aux activités proposées et ce de manière continue, la Commune se réserve la possibilité de l'exclure des activités périscolaires.

Les ateliers sont organisés en thématiques définies suivant le PEdT (projet éducatif territorial).

Ces thématiques sont de nature :

- sportive,
- artistique,
- arts plastiques,
- pédagogie alimentaire
- jardin,
- découverte des métiers,
- histoire et géographie.
- sorties découvertes

A l'ouverture de chaque atelier, il est procédé à l'appel des élèves. En cas d'absence d'un élève, les parents seront immédiatement alertés.

Tout enfant que personne n'est venu chercher à 11 heures 30 sera conduit d'office à la garderie périscolaire.

Les parents devront acquitter le montant correspondant au temps de garderie.

Les activités périscolaires du mercredi sont gratuites.

Les temps de garderie sont payants.

REALISATIONS ANNEE 2021—2022

Un peu d'histoire...



Points forts de l'histoire du Morvan avec ses longères en toit de chaume, les chênes, les galvachers, les nourrices et le flottage du bois.



Un peu de jardinage...



Le Morvan :

Thème choisi en perspective du concours national du jardin 2023-2024



LE JARDIN PEDAGOGIQUE



Il jouxte l'école et permet ainsi aux enfants de découvrir ce qu'est le « jardinage ». Les enfants sont très sensibles à cette action.

Ils découvrent ainsi :

- Les semis
- Les plantations
- L'arrosage

Ils peuvent ainsi voir pousser, grandir et se développer les plantes mises en terre.



Une éducation alimentaire est associée au moment des repas, ce qui permet aux enfants de reconnaître certains légumes et ainsi mieux les apprécier.

Le jardin pédagogique a permis de concourir « Aux jardins des écoles » ; sachant que l'école de Sauvigny Le Bois est classée avec les centres de loisirs, le personnel enseignant ne participant pas à cette action.

